

Charte d'engagement

Nos 6 engagements qualité



Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme vous accompagne au quotidien dans toutes vos démarches associatives. Désigné Tiers de confiance auprès de l'URSSAF, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme est votre interlocuteur privilégié dans la gestion administrative de vos emplois notamment. Dans ce cadre, la « Charte d'engagement du C.D.O.S du Puy-de-Dôme » vous informe sur vos droits et devoirs. Elle présente, de façon synthétique, les modalités de déroulement de nos échanges au quotidien ainsi que sur les engagements dont vous bénéficiez tout au long de notre partenariat.

Nos engagements



RESPECT

1- Respecter la **confidentialité** de nos échanges et respecter la législation en appliquant les règles du Code du Travail.

FIABILITÉ

3- Traitement des mails **le plus vite possible** : une confirmation de prise en compte de votre mail dans les 48 h. *

** Sauf durant les périodes de formations et de congés du personnel.*

ACCUEIL DYNAMIQUE

5- Accueil du public **sans rendez-vous** : un premier niveau de renseignements donné le jour même lors de votre visite et plus si possible.

EFFICACITÉ

6- Suite à un rendez-vous, transmissions des documents et/ou des réponses aux problématiques posées dans les plus brefs délais.

A L'ÉCOUTE

2- Répondre à vos appels téléphoniques le **jour même** (un premier niveau de renseignements donné ou une confirmation de prise en compte de votre demande).

PROXIMITÉ

4- Demande de rendez-vous : réponse dans la semaine.

RÉACTIVITÉ

1- L'association s'engage à transmettre les documents demandés par nos services le plus vite possible (sans quoi nos délais de réponse n'en seront que plus longs).

Vos engagements

COMPRÉHENSION

2- En tant que Tiers de Confiance URSSAF, nous sommes parfois tributaire des outils informatiques mis à notre disposition et de leurs mises à jour. L'association s'engage à faire preuve de compréhension.